Isa nation, rie par ce

r le jugeprès aveir qui suit: les dont la icts & sans tus à l'aues ou elles

& des reil fera paal aura fait qu'ils aul'audience

ge, qualité

e en proes les leix

fait hom-

ens d'Hisrtyr de la connoît en lacteurs de ur de l'in-Condorcet, perséculion

irs, qui 1 oujours un y aura des livrer avec ie, dont la épublique z conservé narchique; nt l'ignemains. La tyrannies. es qui foré, accepte e vous ine l'offrande

ivre, a-t-il ar le gout , mettrent

nécesité de

NOUVELLES POLITIQUES

NATIONALES ET ETRANGERES.

TROISIEME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

NONIDI 9 Fructider.

(Ere vulgaire)

Mercredi 26 Août 1795.

Grande désertion parmi les troupes bataves pour aller s'enrégimenter sous les drapeaux du stathouder. - Cérémonie pompeuse saite à Anvers, relative à l'ouverture de l'Escaut. — Extrait d'une lettre de Nantes, sur la situation de cette commune. — Réflexions sur la cherté excessive de toutes les denrées et contre l'agiotage. — Procès-verbal dressé au Havre, qui constate toutes les démarches des anglais pour incendier les vaisseaux en coustruction dans ce port. — Discussion sur la loi du 17 nivôse et sur les représentans en mission à Lyon.

Avis Aux Souscripteurs de la Belgique.

On ne reçoit plus à Paris d'Abonnemens aux Novrellas Postriques pour la Belgique; il faut s'adressér au Bureau des Postes, à Bruxelles, chez le citoyen Hongvies, chargé de la recette générale pour les pays conquis.

ALLEMAGNE.

De Francfort , le 15 août.

Des avis de plusieurs villes du Bas Rhin annoncent que les Erançais font les plus grands efforts pour passer ce fleuve. Le commandant-général des forces impériales s'occupe en ce moment du soin de faire ajourner leur projet, & déjà plusieurs bataillons & divisions de cava-lerie ont dû se rapprocher des contrées menacées. Dans la nuit d'hier, il a passé beaucoup de cavalerie par cette ville, pour se rendre au Bas-Rhin, ou pour remplacer celle qui s'est déjà portée vers cette contrée. Il paroît, en général, que du côté des Autrichiens on cherche à rendre aux Français ce passage bien difficile, pour ne pas dire impossible.

De Manheim , le 15 août ..

Plusieurs bataillons autrichiens ont quitté cette nuit le camp de Shwetzingen. La plus grande partie des troupes parties depuis deux jours; se dirigent vers Rastadt, le reste vers le Mein.

Le général comte de Wurmser doit être arrivé à Ras-

BELGIQUE.

De Bruxelles, le 4 fructidor, (21 août, v. st.)

Les lettres des bords du Rhin marquent que tous les corps de troupes composant l'armée de Sambre & Meuse, sont en mouvement pour se rapprocher de ce fleuve; il paroit qu'il y aura trois points principaux de rassem-

blement; savoir : le premier & le plus considérable audessus de Coblentz, le second près d'Andernach, & le troisieme dans les environs de Cologne. En général, tous les préparatifs pour le passage du Rhin sont faits, & l'on s'attend d'un instant à l'autre à apprendre que les armées françaises l'ont effectué. D'un autre côté, l'ennemi, qui prévoit les projets des généraux républicains, ne néglige aucun les moyens propres à les décencerter ; tous les corps d'armee que les Autrichiens ont sur la rive droite viennent de se rapprocher du Rhin; les troupes qui garnissent les retranchemens ont été considérablement renforcées ; enfin ; l'ennemi est continuellement dans un état de surveillance des plus actifs.

Des lettres de Hollande marquent qu'on n'est point sans inquiétude dans les provinces de l'Union sur les rassemblemens qui se forment à Osnabruck, & qui paroissent très-décidément autorisés par le roi de Prasac. La désertion continue encore dans l'armée batave, qui est toujours travaillée par des émissaires du stathouder. Les officiers comme les soldats abandonnent leurs drapeaux pour aller se réunir sur les frontieres prussiennes: d'autres officiers que l'on réforme, ou qui demandent leur démission, suivent la même route. A leur arrivée à Osnabruck, on leur fait le plus grand aceueil; leur grade leur est rendu, on distribue de l'argent, & on leur fait les promesses les plus magnifiques pour l'avenir. Il y a actuellement dans les villages aux environs de cette ville, près de huit à neuf mille hommes de troupes enrégimentées, & qui doivent être encore augmentées sous peu. On promet perfidement à ces transfuges l'appui de la cour prussienne comme en 1787, & une vengeance éclatante des patriotes à leur rentrée en Hollande. Quant à l'armée navale de la république batave, elle a une très grande peine à s'organiser : cependant une partie de l'es-cadre en armement au Texel & à Helvoët Sluys, vient de sortir pour aller croiser contre les Anglois.

L'on a tout lieu d'espérer que la taxe arbitraire de 3 pour 100 sur toutes les propriétés foncieres, n'aura pas lieu, mais qu'elle sera remplacée par quelques impositions mieux entendues & moins désastreuses. L'on devra ce changement avantageux à la fermeté de quelques membres

de différentes autorités constituées.

Une lettre d'Anvers nous donne les détails suivans sur la cérémonie de l'ouverture de l'Eseaut. Le repres ntant Lesebvre, à son arrivée à Anvers, s'est rendu à la mu-nicipalité pour lai communiquer l'objet de son voyage. Suivi ensuite de toutes les autorités civiles & militaires, il s'est transporté sur la place de Mer, où la garnison s'étoit rangée en bataillen quarré. Le bruit de l'artillerie & de la mousqueterie, de même que le son de toutes les cloches, se sont fait entendre. Lefebvre a prononcé un discours énergique analogue à la circonstance. Le cortêge s'est mis en marche pour le bord de l'Escaut, où il est monté sur un vaisseau, destiné à le recevoir, orné de drapeaux tricolors ; c'est dans ce moment que la liberté de ce seuve a été proclamée. La fête a été terminée par un souper, des bals & des danses dans toute la ville.

FRANCE.

DÉPARTEMENT DE LA LOIDE-INFÉRIEURE.

Extrait d'une lettre écrite de Nantes, le 30 thermidor.

Si nous pouvions vivre de lauriers, nous serions dans l'abondance, car les vainqueurs de Quiberon en reviennent chargés; mais ils ont apporté leurs pleins saes de faex assignats; nos marchés en sont infestés, en le résultat le plus sensible de cette victoire, dars notre département, est le discrédit total de notre monnoie réputière. blicaine. Jusqu'à présent, les assignats ne perdoient que 96 pour 100; à présent, ils ne sont presque d'aucune valeur. On a fait une visite trop tardive des havre-sacs; on a fait partir quelques bataillons; on a ordonné aux militaires de faire vérifier leurs assignats & d'y faire apposer le cachet du général; cet impuissant palliatif n'a pas rétabli la confiance. Cependant, on avoit dit à la convention que les volontaires avoient fait des feux de joie des assignats pris à Quiberon.

Les chouans sont semblant de ne pas croire à la déconsiture des émigrés à Quiberon; ils ont persuadé aux paysans, qui les favorisent, par haine contre les bieus, que nous avons été battus, & que Louis XVIII s'avance à la tête d'une armée formidable. Quand nous leur parlons des magasins immenses qui ont été le plus doux fruit de notre victoire, ils haussent les épaules, & nous de-mandent pourquoi donc nous manquons de tout?

Plusieurs de nos anciens compatriotes ont été fusillés à Quiberon. M. D. B., ci-devant avocat-général du parlement, plus conau encore par son esprit & par son goût pour les arts, étoit tambour-major dans Royal-Emigrant; ses deux fils, de 16 & 17 ans, étoient tam-bours; ils ont été fusillés tous les trois.

L'armée qui a reçu les clefs de la Hollande, vient d'arriver à Nantes; elle a déclaré par ses discours & ses actions, la guerre la plus active aux royalistes; mais malheureusement elle n'en reconnoît d'autres preuves, (d'après certains journaux de Paris, les seuls qu'elle receive), que les collets noirs aux habits, les cheveux

Nantes, doit aussi partir incestamment, le terme de sa retroussés, la redingotte quarrée, &c.; le citoyen pai, mission dans la Belgique étant expiré. tention que de se vêtir à la mode du moment, s'est trouve assemmé dans la rue sans savoir pourquoi.

Charette paroît ne faire aucun mouvement; mais il faut s'en défier ; c'est à ce qu'on prétend , pour laisser faire la récolte, pour remplir ses greniers & ceux des siens; & l'on craint que la guerre ne recommence bientôt avec ce parti; alors ce seroit de part & d'autre une guerre d'extermination, &c.

De Paris, le 5 fructidor.

La cherté progressive de toutes les denrées rend si épouvantable la condition du citoyen qui a une fortune bornée, qu'on est obligé malgré soi d'arrêter les regards du gouvernement sur tant d'innocentes victimes de la cupidité mercantille, ou de la négligence de la police à laisser l'agiotage s'exercer avec tant d'éclat & d'impunité sur la subsis-

tance du pauvre.

Le discrédit du papier-monnoie, de concert avec sa multiplication intarissable, est, dit on, la premiere cause de cette cherté épouvantable : mais qui est le premier auteur de ce discrédit? C'est, sans contredit, celui quia eu le front d'annoncer à la tribune de la convention que 18 liv. d'indemnités en papier n'équivaloient pas à 3 liv. en numéraire. Cet homme, c'est l'inepte & fripon financier Cambon , qui jeta ainsi les fondemens du discrdit progressif du papier-monnoie. Bientôt des accroissemens né cessaires dans tous les salaires & dans toutes les dépenses de la république eurent lieu, & chacun de ces accroissemens fit augmenter le prix de toutes les denrées & de tous les services. La cherté dans les transports, les voitures, les postes, les messageries, devint telle, qu'ilea résulta une stagnation inquie dans la circulation des homms & des choses; ce qui a achevé d'aggraver la misere publique, & de la rendre insupportable au gouvernement comme au pauvre.

Comme l'agiotage donne des bénéfices immenses & journaliers à ceux qui l'exercent, rien ne leur coûte pour satisfaire leurs besoins : d'ailleurs les regratiers de toute espece, & dans cette classe il faut ranger tous les vendeurs de comestibles, bien assurés d'un bénéfice de 20 pour 100 par jour, au moins, sur les denrées qu'ils vendent, ne s'embarrassent point de les payer au prix qu'y met le paysan qui les surfait; & cette cause du renché rissement devient si active, que le pauvre en est affamé & meurt d'inamition au milieu des marchés pourvus de tout ce qui est propre à la subsistance de l'homme.

Convenons que si le discrédit du papier-monnoie n'avoit pas été servi par une foule de mesures inconsidérées, il ne se trouveroit point ravalé à un tel point que, dans plusieurs cantons de la république, on ne le reçoit pour aucune valeur, & que le moyen de le ramener à sa valeur, n'est pas celui de se mettre en connivence avec ses

dépréciateurs connus.

Voici ce qu'on lit dans une lettre de Metz, du 4 fruc-

0 de l'a verb timer verba preuv 10. baye. anrête le riv tees i & on

lant ; trouv pistol c'est a a pre l aur 1 101 anglai VOISIM

4º.

des ar

5°

& 801

bord

20.

positio Ha truc Cett

de lon

petits

tout f

dix liv erin i quatre de diar feu , le detoup Ce : pour a

cons est tra pilles, tement. Sur 30 pou crochet

On a Redere niere tr

 D_{ES}

par une ramene qu'en a mein

[&]quot; La nature du terrein & la rive droite du Rhin qui est très-escarpée, & qui étoit garnie d'une artillerie for midable, se sont opposés au succès du passage du Rhia, que les républicains out tenté près d'Andernach ».

itoyen paid'autre innent, s'est juoi. mais il faut aisser faire des siens; ientot avec

nd si époune bornée, pidité mersser l'agio-r la subsis-

ine guerre

ert avec sa miere cause le premier celui quia ention que pas à 3 liv. on financier scrdit proes dépense ces accroisnrées & de s, les voi-e, qu'il en des hommes misere puuvernement

ises & jourcoûte pour rs de toute is les venéfice de 20 qu'ils venu prix qu'y du renché est affamé pourvus de homme. noie n'avoit sidérées, il que, dans reçoit pour

ner à sa va-

ice avec ses

u Rhin qui tillerie for-

On mande du Havre, que le ches de brigade, directeur lorsqu'il a attaqué ces publicistes, désenseurs des émide l'artiflerie, Mazurier, vient de rendre public le procèsverbal fait sur le projet des anglais, d'incendier les bâtimens en construction dans ce port ; voici ce procès-verbal, qui constate que ce projet étoit trop réel, & les preuves de conviction qui ont été recueillies

1°. Les anglais ont louvoyé toute la journée dans notre baye. Le soir ils ont mouillé à la grande rade; ils ont anrêté des bateaux pêcheurs, leur ont désendu de côtoyer le rivage, & leur ont ordonné de courir no d, avec menace de les coaler à fond Deux péniches armées & montées de 30 hommes chaque, ont été vues dans la haye, & ont pris des informations sur la corveite l'Amaranthe

12°. La nuit étoit poire : & c'est sur le gulet, au bord de la mer, que la sentinelle a surpris le malveillant ; c'est au bord de la mer que le premier faget a été trouvé au point du jour; c'est au bord de la mer qu'nn pistolet de marine aux armes d'Angleterre a été trouvé; c'est à la mer montante, que le second fagot, sombleble au premier, a été ramassé par des enfans. 3°. Si le malveillant ne s'étoit pas échappé par la mer,

il auroit été enveloppé par la patrouille qui a commencé sa ronde du côté de la terre, ne présumant pes que les anglais pussent avoir la témérité de descendre dans le voisinage d'une batterie.

4º. Le rapport du capitaine américain annonce le projet des anglais.

5°. Enfin, il suffit de lire le procès-verbal de la composition du fagot trouvé.

Résultat de la visite suite d'une incendiaire trouvée au Havre, le 25 thermidor, près d'un chantier de construction de la marine.

Cette incendiaire consiste en un fagot de 26 pouces de longueur sur un pied de diametre, composé de cinq petits sagots de mêmes branchages de bois de boule, le tout fortement soufré. Dans l'intérieur se trouve environ dix livres d'une composition pâteuse & gluante de poulverin & de poudre grainée, parmi laquelle on a trouvé quatre fusées de huit pouces de longueur sur un pouce de diamettre, chargée avec de la composition de lance à seu, le tout entre-mêlé d'une grande quantité de brins d'étoupille.

Ce fagot contenu par trois ligatures de fil de fer, a pour amorce, une fusée à bombe de douze pouces, dont construction a été reconnue être anglaise. Cette fusée est traversée en différens endroits par des brins d'élou-pilles, à l'effet de communiquer le feu plus promp-

Sur le câté de ce fagot étoit fixée une bande de fer de 30 pouces de longueur, à l'extrémité de laquelle est un

DES ÉMIGRÉS, DES FUGITIFS, ET DE LA LIBERTÉ DE LA TRIBUNE.

On a annoncé dans le journal du 6 la brochure de du 4 frue Roderer, sur les sugitifs et les émigrés, mais d'une maniere trop succinte pour un sujet si intéressant, traité par une main si habite. Une circonstance particuliere Rous ramene sur cet excellent écrit. C'est la dénonciation e du Rhis, qu'en a faite Legendre à la tribune, le 5 de ce mois; ach ».

grés, qui, dit il, ont oubliés d'être sots.

Il est difficile de deviner si cette phrase est une injure. ou un compliment ; l'injure seroit peu vraisemblable ; le compliment n'est pas heureusement tourné; mais l'énigme ne vaut pas la peine qu'on s'en occupe ; & ce n'est non plus la cause de Roderer que nous voulons défendre. Certes, il n'a besoin du secours de personne, même pour repousser de plus redoutables attaques.

Mais quel est donc cet oubli de la justice comme des convenances, qui fait si souvent retentir la tribune de la convent on d'injurieuses personnalités? Pourquoi certains hommes, voues au metier de la parole, & qui parlant au milieu du tumulte des passions, n'ont besoin que de poumons & de mots pour se faire écouter; montrent-ils tant d'humeur contre de pauvres écrivains qui, trent-ils tant d'humeur contre de pauvres écrivains qui, s'adressant toujours à la raison calme & recueillie, ont toujours besoin d'esprit & de logique pour se faire lire? Quelque mandataire du peuple croi oit-il que des injures sans raisonnement, parce qu'elles sont protérées à la tribune, écraseront de leur poids des raisonnemens sana injures, présentés par la voie de l'impression à la grande tribune de l'opinion publique? Celui - là se tromperoit étrangement. Il n'y a point d'inviolabilité pour l'insulte; & celui qui neut oublier à ce point la dignité de ses fonc-& celui qui peut oublier à ce point la dignité de ses fonctions, dispense les autres de s'en souvenir.

Ceci rappelle naturellement une insulte du même genre faite à la tribune de la convention, à un philosophe dont les talens, reconnns dès long-tems, ont acquis un nouveau lustre par le respectable usage qu'il en fait.

Tout le monde a lu les éloquens mémoires qu'André Morellet a publié pour les familles des condamnés, & pour les peres, meres & ayeuls d'émigrés. Le rapporteur d'un plan de loi sur ces objets, a raisonné tout autrement que le philosophe; rien de plus naturel : mais lui convenoit-il de traiter avec mépris un travail que le législateur doit toujours encourager, lors même qu'il n'en adopte point les résultats? Lui convenoil-il de reprocher à l'auteur de se lamenter sur la perte de ses bénéfices, quand cet écrivain, uniquement occupé à défendre des intérêts qui lui sont tout-à-fait étrangers, n'a jamais laissé échapper un mot sur la perte de sa fortune? Mais que dire de cette joie indécente avec laquelle le rapporteur triomphoit de ce qu'un homme de lettres, plus que sexagénaire, étoit condamné à achever dans l'indigence une

carrière remplie par cinquante ans de travaux utiles? Que les orateurs de tribune, qui s'élevent si souvent contre les abus de la liberté de la presse, nous pardonnent d'insister aussi sur les abus de la liberté de la tribune. Le plus scandaleux de tous est celui qui vient d'exciter un soulevement général de tous les hommes sages, qui s'intéressent à la dignité de la convention & plus encore à l'honneur national; & c'est encore à Legendre que le reproche s'adresse. Comment n'a-t-il pas senti à quel point il choquoit toutes les convenances sociales & politiques, en attaquant, à propos d'une question générale, une personne célebre que tant de considérations devoient garantir d'une attaque si gratuite; une personne qui, par une réunion extraordinaire d'esprit, de connoissances & de talens, honore la France qui l'a vu naître; qui, par la bouté naturelle & l'extrême franchise de son caractère, ne peut effrayer que les sots, & ne doit avoir d'ennemis que ceux de tout mérite; qui enfin, par le caractere public de l'étranger à qui elle est unie, & par le dévouement constant à la

république dont l'un & l'autre ont donné tant de preuves, devoit trouver, sur tout au sein de la convention, nonseulement les égards que commande le droit des nations, mais encore ceux que sollicitent son sexe & son rare mérite?

Legendre se plaint des invitations de dinés dont en fatigue les députés énergiques; & il invite ses collegues à éviter les séductions des syrenes. On ne peut qu'estimer les députés qui poussent l'énergie jusqu'à refuser de dîner chez des femmes aimables ; mais j'avouc que j'estime encore plus l'énergie de ceux qui savent allier le goût de l'esprit & des talens à une imperturbable sidélité à leurs principes, & qui, comme Ulysse, osent aborder au rivage de Circé, écouter sa voix enchanteresse & boire dans la coupe qu'elle leur présente, sans craindre le sort des compagnons d'Euryloque.

J'ajouterai ici qu'il cut été bien desirable que les membres de la convention se répandissent plutôt & en plus grand nombre dans les sociétés, où se réunissent des hommes instruits, amis de l'ordre & de la liberté; ils auroient trouvé dans la diversité même & le choc des opinions des occasions d'étendre & d'éclaireir leurs propres idées ; ils auroient mieux connus l'opinion publique, cette boussole du législateur, qui ne doit jamais l'entrainer, mais doit le diriger toujours. Cet objet mériteroit un plus grand

développement. L'écart de Legendre nous a écartés nous même de la question des émigrés & des fugitifs. Nous y reviendrons dans la feuille prochaine.

CONVENTION NATIONALE.

Présidence du citoyen Chénier.

Séance du 8 fructidor.

La discussion s'ouvre sur l'effet rétroactif donné à la

loi du 17 nivôse. Lanjuinais prend la parole le premier ; il annonce qu'il n'a aucune espece d'intérêt ni direct ni indirect à la décision que l'assemblée va porter : il désireroit, dit-il,

que tous ceux qui vont parler sur la question fussent tous également désintéressé. Lanjuinais reproduit une partie des argumens de son rapport pour le rapport de l'effet rétroactif donné à cette

& conclut de nouveau pour ce rapport. Philippe Delleville, par motion d'ordre, demande qu'on s'occupe d'abord de la question de savoir, si la loi du 17 mivôse avoit na effet rétroactif, oui ou non.

Perès obtient la parole pour une motion d'ordre : il voudroit qu'on décidat la question d'abord quant aux collatéraux; il pense qu'il ne doit pas y avoir d'héritiers de droit : il lui paroît dur qu'un homme qui n'a pas d'héritiers directs, ne puisse pas disposer de son bien en faveur d'un ancien & bon ami, & qu'il soit forcé de le laisser à des collatéraux qu'il ne connoît souvent pas & dont il a le plus souvent à se plaindre.

L'opinant demande que dans le cas où l'assemblée ne croiroit pas pouvoir prononcer sur la question, elle décrete,

1°. Qu'il n'y a d'héritiers de droit qu'en ligne directe; 2°. Que l'effet rétroactif donné à la loi du 17 nivose

est rapporté, quant à tous les collatéraux. Dubois-Dubay demande le rapport de l'effet rétroactif donné à cette loi, en son entier : il fait valoir ensuite tous les argumens victorieux déjà souvent employés contre toute rétreaction donnée aux lois.

Un membre, entr'autres inconvéniens qu'il trouve dans cette loi, craint que bien des gens, les prêtres sur-tout, prétendront avoir possédé aux termes des loix, & que celles qui ent déclaré leurs biens à la disposition de la nation out reçu un effet rétroactif.

torenzo dit que Caligula lui-même reconnoissoit ce principe qu'une loi n'est obligatoire que de l'instant où elle est connue; s'il étoit méconnu par l'assemblée, bientôt le désordre seroit au comble dans toutes les fortunes, & la mésintelligense dans toutes les familles.

L'orateur s'attache ensuite à démontrer que les loix du 5 brumaire & du 17 nivêse, sont en tous points contraires à la justice.

Il s'éleve de vifs marmures.

Trop long tems , s'écrie Lorenso , les murmures ont ici étouffé la vérité ; l'assemblée ne le souffrira plus (vis applaudissemens), malgré les objections des intéressés.

C'est tout le contraire, s'écrie-t-on.

On a prétendu, reprend Lorenso, qu'on devoit faire remonter cette loi à l'époque glorieuse où le peuple a resaissi ses droits ; mais c'est le peuple même que j'in-

une

en F

pays

Depu

menta

on

feu

mais on

des pro

reiss-eff

devan

onstan

zele, & nérale,

mesures

nacoit.

ne d

assa

profo

s ex

pui. itio

té &

st. fo

on onde.

outes 1

Il se fait du bruit ; l'orateur est interrompu.) Le président. - Je maintiendrai la parole à l'orateur.

Un membre. — Qu'il n'insulte pas les orateurs. Lorenso termine par appuyer la demande faite du rapport de l'effet rétroactif.

Divers membres parlent pour ou contre le projet de décret.

La discussion est interrompue par Pierret, qui, au non des comités de salut public & de sûreté générale, vient proposer à l'assemblée de décréter que Pelet, de la Lozere, ira remplacer les représentans qui sont à Lyon & dont la mission est finie.

Cette proposition éprouve une vive opposition.

Reverchon dit que les représentans qui sont à Lyen ont sauve le Midi; qu'ils ont mis, par leurs soins, m terme aux massacres. Un autre membre dit que, n'ayant pas osé rappeller ces représentans, on a saisi l'instant où leur mission expiroit pour les remplacer, & demain on proposera dans un rapport de casser la municipalité mais avec faculté de réélire les membres qui la composent

Chénier & Pierret rendent compte des motifs des comtés, & prouvent qu'on a tort de les inculper.

Tureau propose de prolonger formellement les pouvoin des représentans à Lyon.

On demande l'ordre du jour; il est décrété, & la séance levée. De vives réclamations s'élevent; le président represi le fauteuil; plusieurs membres vont à la tribune, & s'incrivent pour la parole,

Lesage met fin à toute la discussion, en rendant comple que ces représentans ont des pouvoirs près les armées, & qu'ils n'étoient à Lyon que par un arrêté particulier - On passe à l'ordre du jour ainsi motivé. - La discorsion sur la loi du 17 nivôse est ajournée.

Bourse	du 8	fructicier,	(25 août, v. st.)
Inscriptions			32-34.
Hambourg			7400.
Amsterdam			10
Bâle		3. 11.7	23.
Gênes.			3600-3650
Livourne.			3800-3825